

ANNEXE N° 1

Déclaration d'exercice de la profession d'ergothérapeute de libre pratique (*)

Personne physique

Personne morale (société de personnes)

Je soussigné,

Nom et prénom :

Titulaire de la carte d'identité nationale n° : délivrée àle.....

Qualité : propriétaire de l'activité

gérant statutaire

Raison sociale (en cas d'exploitation collective)

- Identifiant fiscal :
- Adresse du local de l'exercice de la profession :
- Téléphone :Fax : Adresse électronique

déclare :

- Avoir pris connaissance de toutes les dispositions prévues par le cahier des charges relatives à l'exercice de la profession d'ergothérapeute de libre pratique,
- Avoir répondu aux conditions définies pour l'exercice de la profession d'ergothérapeute de libre pratique,
- Avoir commencé mon activité à la date de :

Et je m'engage :

1-Informer la direction de tout changement du lieu du local de l'exercice de la profession, ou en cas de cession ou de fermeture provisoire ou définitive du local.

2- Respecter les interdictions relatives aux modalités d'exercice de libre pratique de la profession d'ergothérapeute,

3 - Me conformer à l'éthique et à la déontologie de la profession,

4- Permettre aux inspecteurs de la santé le libre accès aux locaux et leur faciliter l'accomplissement de leurs missions,

(*) Cocher (X) dans la case appropriée.

5- Tenir un registre journal dûment numéroté et paraphé auprès du greffe du tribunal de première instance territorialement compétent, et ce, conformément au modèle fixé à l'annexe 2 jointe au cahier des charges.

6- Tenir une fiche de soins individuelle pour chaque patient.

7- Mettre à la disposition du contrôle les documents suivants :

Premièrement : Les documents relatifs aux personnes :

A) Pour la personne physique :

- une copie du diplôme ou de l'attestation d'équivalence,
- Une copie de la carte d'identité nationale,
- Un certificat médical attestant que l'ergothérapeute est apte physiquement à exercer la profession,
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins d'un an,

B) Pour la personne morale (société de personnes) :

- une copie du statut de la société,
- les documents relatifs à la personne physique, mentionnés au précédent paragraphe, pour chaque associé.

Deuxièmement : Les documents relatifs au local

- une police d'assurance contre les risques inhérents au local et ses équipements,
- une police d'assurance couvrant la responsabilité professionnelle du propriétaire du local résultant de ses fautes et celles de son personnel,
- une attestation de prévention délivrée par les services de la protection civile de la circonscription territoriale dans laquelle se situe le local.

.....le.....

Signature légalisée